

FICHE de POSTE

Directeur-adjoint de SEGPA en établissement ECLAIR

1/ Missions

Les fonctions traditionnelles de directeur adjoint de SEGPA devront s'intégrer dans le cadre du programme ECLAIR. Ses missions spécifiques nécessitent de :

- S'impliquer dans le contexte du programme ECLAIR dans les trois champs prévus dans la circulaire du 7 juillet 2010 :
 - L'innovation pédagogique,
 - L'innovation dans le champ de la vie scolaire,
 - L'innovation dans le champ des ressources humaines.
- Adhérer au programme tel qu'il est décrit dans la circulaire du 7 juillet 2010
- Contribuer à la mise en oeuvre du projet d'établissement et à l'atteinte des objectifs fixés par le contrat d'objectifs (ces éléments sont disponibles auprès du chef d'établissement).
- Exercer dans le cadre d'une lettre de mission et d'un contrat moral de stabilité de 5 ans.

2/ Compétences

Les compétences suivantes seront nécessaires pour assurer ces missions :

- Une capacité relationnelle élevée pour, notamment, la conduite d'entretiens avec les élèves et les parents.
- Une maîtrise particulière en matière de travail en équipe et de développement de partenariats.
- L'engagement et la créativité, le goût pour l'expérimentation et l'appétence pour l'innovation.

Une expérience préalable en environnement difficile est un atout.